



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-68184>

Département(s) de publication : **34, 12**

Annonce n° **25-68184**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** CHU de Montpellier

**Correspondant :** MME BOUAFFAR LISA

**Adresse :** Direction des achats et des approvisionnements - 1 place Jean Baumel, Centre Bellevue, 34295 Montpellier cedex 5

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0467339388

**Courriel :** L-bouaffar@chu-montpellier.fr

**Adresse internet :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Formation Thérapie Comportementale et Cognitive Portée par le CHU de Montpellier établissement support du GHT « Est-Hérault et Sud-Aveyron »

**Lieu d'exécution :** CHU de Montpellier

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Des variantes seront-elles prises en compte : non

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

### Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix : 35%
- Valeur technique: Moyens méthodologiques, organisationnels et humains mis à disposition pour réaliser les prestations objet de l'accord cadre : 20 %  
Sous-critère 2 : Pertinence et qualité du contenu et de la démarche pédagogique proposée par le candidat : 40 % : 60%

- Performance environnementale : 5%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 15/07/2025 à 12:00

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 240244  
**Renseignements complémentaires :** En tant que procédure adaptée, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas engager de négociations conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique Format électronique : les candidats doivent remettre candidature et offre de façon dématérialisée exclusivement sur le site Internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2788608&orgAcronyme=x7c> avant la date et l'heure mentionnées ci-dessus (référence horaire : Gmt+1). Les modalités détaillées de l'envoi des plis dématérialisés sont précisées dans le règlement de la consultation. Il est précisé que le CHU de Montpellier se réserve la possibilité de rematérialiser la procédure. Signature électronique de l'acte d'engagement souhaitée lors du dépôt de l'offre. Dans le cas contraire, les documents devront être signés, sous 10 jours maximum, par le candidat retenu à l'issue de la procédure de passation. A défaut, le marché ne pourra pas lui être attribué. Variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur (PSE obligatoires et facultatives) : Non En application du code du travail, les candidats doivent indiquer si, dans le cadre de l'exécution du marché public, ils ont l'intention d'avoir recours à des salariés détachés. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier, tél. : 33 04 67 54 81 00, télécopieur : 33 4 67 54 74 10, courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr Détails d'introduction des recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L 551-1 du code de justice administrative). La déclaration de détachement doit être conforme aux dispositions de l'annexe au CCAP « Obligations réglementaires en matière de de détachement de salariés étrangers ». Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative).

## Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : CHU de Montpellier

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2788608&orgAcronyme=x7c>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : CHU de Montpellier

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2788608&orgAcronyme=x7c>

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2025